



COMMUNE DE BENDORF

Collectivité Européenne d'Alsace

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 AOUT 2024

Le 23 août 2024, le Conseil Municipal de la commune de Bendorf dûment convoqué le 12 août 2024, s'est réuni à 20h00 à la mairie sous la présidence de Monsieur ANTONY Antoine, Maire.

Présents : (9)

ANTONY Antoine, ANTONY Christophe, BAYSANG Sylviane, BOETSCH Stéphane, MISSLIN Sébastien, SEILLER Julien, ZURBUCH Damien, EMMRICH Brigitte, SEILLER Julien

Excusé et ont donné procuration de vote : (1)

BRISSINGER Rémy

Excusé sans représentation : (2)

STEHLIN MATHIEU, STEHLIN DIDIER

Non excusé : (0)

Désignation comme secrétaire de séance : ANTONY Christophe

M. le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2024 (D2024/030)
2. Chasse
 - 2.1 Partage du produit de la chasse avec l'Association Foncière (D2024/031)
 - 2.2 Ajout d'un nouveau permissionnaire de chasse (D2024/032)
3. Prévention – Approbation du Plan communal de Sauvegarde (D2024/033)
4. Foncier
 - 4.1 Maison Wetzel (D2024/034)
 - 4.2 Achat de terrain Seiller (D2024/035)
5. Aménagement – Ancienne mairie (D2024/036)
6. Ressources humaines
 - 6.1 Mise en place d'un compte épargne temps (D2024/037)
 - 6.2 Adhésion à la Convention de participation mutualisée Prévoyance proposée par le CDG 68 et Participation au financement de la protection sociale complémentaire Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 (D2024/038)
7. Urbanisme – dossiers en cours
8. Divers

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de supprimer les points 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour en raison de la nécessité du passage de ces points en Comité Social Territorial au Centre de gestion 68.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2024
D2024/030

Le procès-verbal des délibérations du 24 mai 2024 a été transmis à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. Chasse

2.1 Partage du produit de la location de la chasse avec l'Association Foncière

D2024/031

Le Maire explique aux élus que la location de la chasse rapporte annuellement à la commune 13 720€. La cotisation à la caisse d'Assurance Accidents Agricole revient approximativement à 6 000€.

Il reste donc à la commune 7 720€ par an pour entretenir les chemins.

Le Maire explique que le produit de la chasse est partagé chaque année avec l'Association Foncière de Bendorf afin de lui faire profiter de ce bénéfice pour l'entretien de ses chemins.

Le Maire propose au conseil de valider le versement annuel de 3 000€ à l'association foncière de Bendorf pour l'entretien de ses chemins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

► **approuve** le partage du produit, résultant de la location de la chasse et du paiement de la CAAA, par un versement annuel de 3 000€ à l'Association Foncière pour l'entretien des chemins

► **dit** que cette délibération est valable à compter de 2024 et jusqu'au prochain renouvellement de la location de la Chasse communale

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. Chasse

2.2 Ajout d'un nouveau permissionnaire de chasse

D2024/032

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier de Monsieur Gilles Kaszuk sollicitant la validation d'un nouveau permissionnaire de chasse sur la commune de Bendorf : Monsieur Stéphane Maillat. Toutes les pièces nécessaires ont été versées au dossier.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la demande de Monsieur Kaszuk d'ajout d'un nouveau permissionnaire de chasse sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

► **approuve** la demande de Monsieur Gilles Kaszuk : l'ajout d'un nouveau permissionnaire de chasse sur la commune de Bendorf : Monsieur Stéphane Maillat.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3. Prévention – Mise à jour du Plan communal de sauvegarde

D2024/033

La loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004 a donné une assise juridique à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels.

Ce document opérationnel de compétence communale ou intercommunale contribue à la fois à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques

majeurs connus, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer. Il intègre et complète les dispositions générales ORSEC élaborées au niveau départemental par la préfecture.

L'article L2211-1 du CGCT dispose que « le maire est l'autorité territoriale de police compétente pour mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde. Il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection des administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune ».

La loi MATRAS du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile a pour conséquence, d'une part, d'augmenter le nombre de communes soumises à un risque majeur et, d'autre part de développer une solidarité intercommunale avec les Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Le décret relatif au PCS et PICS du 20 juin 2022 détaille leur contenu et leur articulation.

Enfin le décret du 8 décembre 2022 fixe les modalités d'organisation des exercices des PCS et PICS.

La commune de Bendorf dispose d'un PCS approuvé en 2014 qui doit être révisé afin de répondre à trois objectifs :

- Actualiser les données suite à l'évolution de la commune, de son organisation et de ses enjeux ;
- Répondre aux nouvelles dispositions réglementaires ;
- Se doter d'un outil opérationnel, simple, didactique et dont la mise en œuvre permet une montée en puissance graduée quelle que soit la taille ou le type de l'évènement.

Ce plan communal de sauvegarde est accompagné d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), conformément aux articles R.125-10 et R.125-11 du code de l'environnement qui précisent le contenu et la forme des informations à porter à la connaissance des administrés.

Le maire rend applicable le PCS par arrêté et l'ensemble des documents (arrêté, PCS et DICRIM) sont transmis à M. le Préfet et aux différents services (Police nationale, Gendarmerie, Pompiers, etc.).

Vu le CGCT et notamment son article L2211-1 ;

Vu la loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004 ;

Vu le décret 2005-1 156 du 13 septembre 2005 et notamment son article 1 ;

Vu la loi dite MATRAS 2021-1520 du 25 novembre 2021 ;

Vu le décret 2022-907 du 20 juin 2022 ;

Vu le décret 2022-1532 du 8 décembre 2022

Considérant la nécessité de mettre à jour l'actuel PCS de Bendorf,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Approuve la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de Bendorf** afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal portant approbation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde à compter du 23 août 2024.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4. Foncier
4.1 Maison Wetzel
D2024/034

Suite à la donation de la maison WETZEL à la commune, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier la future affectation de ce bien : rénovation ou vente ?

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Décide** du report de ce point au prochain conseil municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4. Foncier
4.2 Achat de terrain Seiller
D2024/035

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande d'achat de terrain de Monsieur Julien Seiller concernant la parcelle 32 section 2 située rue des chênes et propose de louer le terrain au lieu de le vendre.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- **Décide** de louer la parcelle 32 section 2 à Monsieur Julien Seiller
- **Autorise** le maire à signer tout document concernant la location de la parcelle 32 section 2

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5. Aménagement – Ancienne Mairie
D2024/036

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que 3 architectes se sont rendu sur place afin de réaliser un avant-projet concernant la rénovation de l'Ancienne mairie. 3 devis ont été envoyés et Monsieur le Maire propose d'en retenir deux.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- **Décide** de confier la réalisation d'un avant-projet à :
 - Daniel Munck
 - Amélie Ferlin Architecte
- **Autorise** le Maire à signer les devis.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6. Ressources humaines

6.1 Mise en place d'un compte épargne temps

Supprimé de l'ordre du jour

6. Ressources humaines

6.2 Adhésion à la Convention de participation mutualisée Prévoyance proposée par le CDG 68 et Participation au financement de la protection sociale complémentaire Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025

D2024/038

Supprimé de l'ordre du jour

7. Urbanisme – dossiers en cours

Le Maire présente les dossiers d'urbanisme en cours :

- CU 068025 24 E1003 : Me SCHMIDT - 8 rue du cimetière – Vente maison
- CU 068025 24 E1004 : Me SCHMIDT – 16 rue des chênes – Vente maison
- CU 068025 24 E1005 : Me BENNER – 4 rue des chênes – Vente maison
- DP 068025 24 E0003 : M. SCHMERBER Gilles – Changement tuiles toiture et ravalement de façade.

8. Divers

Cimetière :

- Livraison du colombarium la dernière semaine d'août
- Garde-corps en fabrication

Presbytère : réception de l'accord du Préfet concernant sa désaffectation.

Pylône SFR : mise en fonctionnement en septembre

La Grange : intervention de Soprema concernant des infiltrations d'eau, nouveau lave-verres, devis demandé pour local poubelles et aménagement de l'entrée.

Elagage : courrier de demande d'élagage à plusieurs administrés et intervention d'un paysagiste si cela n'est pas effectué.

Camping

Informatique :

- Nouvelle adresse mail
- Changement d'opérateur
- Nouveaux téléphones

Trottoir rue principale, ralentisseur rue du cimetière, panneau 70 à l'entrée du village direction Durlinsdorf : la CEA va être contactée concernant ces points.

Le secrétaire de séance
Christophe ANTONY





Le Maire
Antoine ANTONY

TABLEAU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2024

Délibérations - Ordre du Jour – Objet	Décision	Délibération
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2024	Approuvé	2024/030
2.1 Partage du produit de la location de la chasse avec l'Association Foncière	Approuvé	2024/031
2.2 Ajout d'un nouveau permissionnaire de chasse	Approuvé	2024/032
3. Prévention – Mise à jour du Plan communal de sauvegarde	Approuvé	2024/033
4.1 Foncier – Maison Wetzel	Reporté	2024/034
4.2 Foncier – Achat de terrain Seiller	Refusé - Location	2024/035
5. Aménagement – Ancienne Mairie	Approuvé	2024/036

Le secrétaire de séance
Christophe ANTONY



Le Maire
Antoine ANTONY

